ils n'ont point eu la puissance. Et taschoient souuentefois de moy faire oster mes vestemens religieux : mais (ne sçachante la cause) ne le vouloy.

Toutefois cestuy à qui i'auoy donné ma profession, qui estoit Namon, me contraignit d'oster mon scapulaire, lequel nous portons, qui sont tousiours benits, ne le pouuant endurer, pource que c'estoit contre la promesse qu'il auoit de moy, me feit achapter du drap, & le couldre, & le porter, sans nulle benediction. Ce que i'ay faict, & fort volontiers : car ie n'auoy riens pour alors qui m'estoit plus contraire, que ma religion, à cause que i'aimoy tout ce qu'ils aimoient.

Un diable vient lui présenter une image, l'idole d'un dieu nommé Ninus, qu'elle façonna sur les indications reçues, et qui fut plus tard remise aux exorcistes et brûlée par eux. On la trouva aussi en possession de monnaies antiques, prises comme des images de faux-dieux. Jeanne leur rendait un culte en leur offrant les cadavres de petits animaux.

Mais vint un nouveau démon, nommé Sanguinaire, qui voulut obtenir d'elle un « sacrifice non mort, mais vif, et de (son) propre corps ». Par violence et flatterie, il finit par lui arracher son consentement[1].

Oyante tout cecy, me condescendis à leur volonté. Incontinent ce meschant diable entra en mon corps, portant sur soy lamme tranchante, & me transporta sus vne table : & me ayant faict mettre quelque blanc linge sur la table, affin de reçeuoir le sang, qui tomberoit de mon corps, & de le garder à perpetuité. Cela faict auec grands crys & doleurs me trancha la pieçe de chair hors de mon corps. & la mouillante dedens le sang, alloy presenter & sacrifier à Beleal ce meschant diable. Lequel le reçepuoit, en me faisant continuer trois iours ensuiuans, ce sacrifice si doloreux : & tranchoit tousiours, & interessoit nouuelle partie, & tousiours doleur sur doleur : me defendant & menassant encore de plus grand tourment, si ie le declaroy à creature.

Et ce meschant Sanguinaire gardoit tousiours le linge auec le sang, affin qu'ils eussent double signature de moy. Et m'ont faict faire ce sacrifice encor beaucop de fois.

Le démon déclara plus tard, par sa bouche, que « ces pièces étaient des parties nobles du corps de la religieuse et que les coupures étaient mortelles... » Elle les avait requis de « lui donner nouveaux diables, pour garder et consolider les endroits de son corps intéressé ; afin qu'elle ne s'épuisât de son sang[2] ».

Dans ce drame, le tragique va croissant. Les démons excitent maintenant la religieuse à des profanations de plus en plus grièves de la sainte Eucharistie. Ils lui font goûter de leur communion, « et cette communion était qu'ils prenaient quelque

1. *Discours*, p. 109-111 ; p. 106-108.
2. *Discours*, p. 27 ; p. 24.